

Jusqu'à 40° dans les classes : pour la CGT, c'est non !



Cette semaine, les élèves et personnel.les subissent de plein fouet des températures extrêmes : plus de 33 degrés sur quasiment l'ensemble du territoire métropolitain. Avec le réchauffement climatique, les épisodes de chaleur extrême sont amenés à être plus nombreux et plus longs. Certaines écoles à Mayotte ont fermé également à cause de la sécheresse provoquant une pénurie d'eau potable. Il est donc urgent pour notre secteur de s'emparer de ces questions.

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) estime **qu'au-dessus de 30° pour une activité sédentaire et de 28° pour un travail physique**, la chaleur constitue un risque pour la santé. Or, la législation actuelle n'établit pas de température au-delà de laquelle un.e travailleur.se ne peut occuper son poste. Il existe cependant une obligation de l'employeur de garantir la sécurité de ses salarié.es (Article L4121-1 du Code du travail). Nos élèves ne peuvent pas apprendre sereinement dans ces bâtiments surchauffés, l'école doit les accueillir dans de bonnes conditions.



Actuellement, il fait 33°C dans certaines salles de classe du 93 ! Les personnels peuvent donc signaler ces problèmes en les inscrivant sur le RSST et en faisant valoir leur droit de retrait face à un danger grave et imminent lié aux fortes chaleurs.

Depuis plusieurs années, la CGT'Education 93 alerte sur la vétusté des bâtiments scolaires, l'absence d'isolation du bâti, le bétonnage des cours de récréation. Mais les pouvoirs publics reportent les mesures à prendre aux calendes grecques. **Il est grand temps que notre service public soit à la hauteur du défi climatique qui nous attend, et la CGT Educ'action 93 y prendra sa part de responsabilité pour nos élèves et pour l'ensemble des personnels.**